



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

**Préparation :**

**Nom :** MOLS

**Description :** Graisse multi-fonctionnelle de haute viscosité

**Société/ Entreprise**

**Raison sociale :** MATT CHEM MARINE SAS

**Adresse :** 21, rue Auber – BP 39 – 92120 MONTROUGE – FRANCE

**Tél.:** (33) 1 42 53 73 73 – **Fax :** (33) 1 47 35 27 28

### 2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substances dangereuses représentatives:**

(Présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100 %)

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

**Autres substances apportant un danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 88/379/CEE et 93/18/CEE.

Ce produit est classé : Inflammable.

### 4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

**En cas de projection ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos et Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier. Si besoin est, montrer l'étiquette au docteur.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les halons conviennent pour les petits feux.

**En cas d'incendie, les agents préconisés sont :**

Le dioxyde de carbone, les poudres chimiques, les mousses et autres gaz extincteurs. En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

**Moyens d'extinction à ne pas utiliser :**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression. Empêcher les effluents de la lutte contre la feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Équipement spécial pour les intervenants :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :**

Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter d'inhaler les vapeurs.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non-combustibles : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

**Prévention des incendies :**

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition et posséder un équipement électrique spécialisé.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Équipements et procédures recommandés :**

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail

Éviter l'inhalation des vapeurs.

**Équipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, de manger, de boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires. Ne pas exposer à une température > à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

Le sol des locaux devra être imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au-dehors.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'ordres techniques :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

**Valeurs Limites d'Exposition selon INRS ND 1945-153-93 (1996) et ND 1962-155-94**

France	VME-ppm	VME-mg/m3	VLE-PPM	VLE-mg/m3	Notes : TMP N°
Allemagne	Catégorie	MAK-ppm	MAK-mg/m3	Notes	Notes
ACGIH(TLV)	TWA-ppm	TWA-mg/m3	STEL-ppm	STEL-mg/m3	Notes

**Équipements de protection respiratoire :**

Éviter d'inhaler massivement et intentionnellement.

Travailler dans des locaux convenablement ventilés.

**Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

À cause des solvants, le type de gants conseillé est le caoutchouc nitrile.

**Protection des yeux et du visage :**

Utiliser des protections oculaires conçues contre des projections de liquide.

**Protection de la peau :**

Pour plus de détails, voir § II de la FDS – Informations toxicologiques.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Masse volumique	< 1
Caractère acide-base de la préparation	Non concerné
Solubilité de la préparation dans l'eau	Insoluble
Tension de vapeur à 50°C des composants volatils	Non concerné
État physique	Liquide fluide
Intervalle de PE	21°C < point éclair ≤ 55°C
La mesure du PH est impossible ou sa valeur est	Non concerné
Température d'auto-inflammation	Non précisé
Température de décomposition	Non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus	Non précisé
Point éclair	42°C

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Produits de décomposition dangereuse :**

Exposée à des températures élevées ou en cas d'incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, telle que le monoxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**En cas d'exposition par inhalation :**

Des inhalations massives peuvent provoquer étourdissement, fatigue, vertiges, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes perte de conscience.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Localement, la répartition d'un contact cutané fréquent ou prolongé peut entraîner une irritation suivant la fragilité de l'épiderme.

**En cas de projections ou de contacts avec les yeux :**

Irritations et dommages réversibles.

---

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Ne contient pas de composé chloro-fluoro carbonés (CFC). Satisfait au protocole de Montréal du 07 février 1989 et suivants, préserve la couche d'ozone.

---

**13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Ne pas déverser dans les cours d'eau ni dans les égouts.

Ne pas percer, ni brûler même vide le boîtier aérosol.

Si pour diverses raisons, la destruction du produit est souhaitée, il est recommandé de faire incinérer ou retraiter par un centre de destruction ou de recyclage agréé.

**Déchets :**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leurs éliminations dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient, conserver la ou les étiquette (s) sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales :**

Réglementations du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer : Décrets 73-128 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77, Circulaires du 14/01/77 et du 04/11/80.

Réglementation relative aux déchets :

Loi 75-633 du 15/07/75 et décret 77-974 du 19/08/77, décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 29/03/85.

Loi 88-1261 du 30/12/88 ; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Loi 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN 1950 = Aérosols inflammable, nsa.

UN 1950 = Aérosols de contenance maximale de 1 litre en colis de masse brut inférieure à 30 kilos- régimes des quantités limitées.

ADR/RID	Classe	Chiffre	Code	Identif.	Etiquette				
	2	5°	F	1950	3/ADR				
IMDG	Page	N°ONU	Classe	Groupe	2° Etiquette	Identif.		N° GSMU	
	-	1950	2	-	-	-	-		
IATA	N°ONU	Classe	2° Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	
	1950	2.1	-	-	203	75 Kg	203	150 Kg	
	1950	2.1	-	-	Y203	30 Kg G	-	-	

---

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 88/379/CEE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 98/73/CE portant 24<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CE (substances dangereuses).

**Classement de la préparation :**

Inflammable.

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :**

R 10 Inflammable.

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

**Dispositions particulières :**

Nomenclature des installations classées (France) (Pour Quantité lire Quantité Totale présente dans l'installation)

**Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R. 461-3 du code du Travail :**

Tableau 84 : affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux qui sont spécifiés en rubrique 1 et sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**M.O.L.S** – Mars 2003

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.